

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 octobre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix  
 Nombre de membres présents : 18 représentants 18 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

**Délibération n° BS-2023/54**

**Objet : Appel à candidature dispositif T01 « Appuyer la stratégie alimentaire du Parc de Chartreuse »**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
	ESCARON Dominique
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle
GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	BELLINGHERY Éric
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
	LAVAL Sylvain
BONNARDON Pierre	
HABFAST Claus	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand
	SEGUIN Marie-José

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	EYMERY Clémentine à MOREL Véronique
BERANGER Nathalie	GUSMEROLI Stéphane
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline à ESCARON Dominique	
GERIN Anne à WOLFF Corine	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
SUSZYLO Christophe	PICARD Christian
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
	DULOUTRE Sylvain
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	

Votants (en voix) : 27  
 Exprimés (en voix) : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Appel à candidature dispositif T01  
« Appuyer la stratégie alimentaire du Parc de Chartreuse »**

Les stratégies locales alimentaires s'inscrivent dans le cadre de la Charte du Parc 2023-2038, ainsi que dans la stratégie du Projet Alimentaire interTerritorial du grand bassin grenoblois.

Deux axes de la Charte reprennent ces stratégies, l'axe 1 « Une Chartreuse Multifacette », notamment la mesure 1.4 « Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques », ainsi que l'axe 2 « Une Chartreuse en Harmonie », mesure 2.4 « Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants ».

**OBJET DE LA DELIBERATION**

Le dispositif T01 « Développer une stratégie locale de développement (agri-forêt) » de la nouvelle programmation FEADER vise à soutenir l'élaboration et l'animation des stratégies sur les thématiques du foncier agricole, de l'alimentation, de la filière forêt-bois, du pastoralisme, du changement climatique, et de l'eau.

Cette candidature porte sur l'animation de la stratégie alimentaire du Parc de Chartreuse. Les axes de travail de la mise en œuvre de cette stratégie portent sur :

- Favoriser une alimentation de qualité aux habitants,
- Développer les circuits courts et la promotion des produits locaux,
- Travailler sur la relocalisation du système alimentaire dans une concertation pertinente montagne-vallée-ville.

Les attentes opérationnelles de cette candidature portent sur :

- L'amélioration des systèmes de restauration hors-domicile vers une alimentation saine, locale, responsable et de qualité ;
- Favoriser une alimentation locale et de qualité pour tous ;
- Accompagner les porteurs de projet aux démarches alimentaires promotrices des produits régionaux ;
- Promouvoir un changement de comportement alimentaire en pertinence avec les enjeux du territoire.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:**

- **De déposer un dossier relatif à l'animation de la stratégie alimentaire du PNR Chartreuse sur 2024-2025-2026 sur le dispositif T01,**
- **D'autoriser le Président à valider le plan de financement du dossier,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le dossier de candidature.**

Ainsi fait et délibéré le 30 octobre 2023,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **31 OCT. 2023**

